



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 28 Mars 2007

Date de la convocation 14 mars 2007	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle des Fêtes de Fontès
<p>Présents :</p> <p>M. Bernard SOTO, Président de la séance M Jean Noël SATGER, M. JM FERRIERES, Aspiran M Francis GAIRAUD, M. Alain MATHIEU, Cabrières M. Claude REVEL, Mme Maryse FABRE, Canet M Jean FRADIN, M. Xavier GARCIA, Canet M. Jean Claude LACROIX, Ceyras M Alain CAZORLA, M. Gilbert GARROFE, Clermont l'Hérault M René GALTIER, M. Gérard SAEZ, Clermont l'Hérault Mme Michèle BONNAL, Clermont l'Hérault M Olivier BRUN, M. Alain ALQUIER, Fontès Mme Christiane MIRET, Fontès M. André RUAS, Lieuran Cabrières M. Pierre OLLIER, Mérfons M. Jacques FUZIER, Octon Mme Noëlle GROS, Octon M Robert ARNOU, M. Jean Luc BIROUSTE, Paulhan M Abel AUBERT, M. Claude GIL, Paulhan M Christian BILHAC, M. Joël AZAM, Péret M. Jacques MONTAGNE, Péret Mme Chantal FONT, Salasc M. Jean COSTES, Salasc M Bernard FOULQUIER, M. Pierre MAROUILLAT, Usclas d'Hérault M Bernard KHON, Villeneuve Mme Nicole ALESSANDRI, Villeneuve</p>		<p>Procuration :</p> <p>M. Jean Jacques LEBREAU à M. Robert ARNOU M. Jean Luc GABORIT à M. Jean Claude LACROIX Mme Colette TOUILLIER à M. Gérard SAEZ M. Bernard FABREGUETTES à M. Gilbert GARROFE M. Alain BASCOUL à M. René GALTIER Mme Elodie CHALAGUIER à M. Jean Noël SATGER M. Daniel VIALA à M. Pierre OLLIER M. Jean Pierre CAUCANAS à M. Alain CAZORLA</p>

Objet : Contrat administratif de location avec Monsieur Marc CABOCO – Logement d'habitation n°2 du 2^{ème} bâtiment industriel intercommunal sur la ZAE la Barthe à Paulhan

Monsieur REVEL rappelle aux membres du conseil communautaire que par délibération du 21 juin 2006, le Conseil Communautaire s'est prononcé sur la location à M.DUMINIL du logement de fonction n°2 du deuxième bâtiment industriel intercommunal sur la ZAE de la Barthe à Paulhan.

Monsieur REVEL précise que M. DUMINIL s'est désisté.

Il ajoute que Monsieur Marc CABOCO gérant de l'entreprise PLASAM'IMPRIM, et locataire du lot 2 du 1er bâtiment industriel intercommunal, a fait part de son souhait de pouvoir disposer du logement n°2 du 2^{ème} bâtiment industriel intercommunal désormais disponible.

En conséquence, Monsieur REVEL propose au conseil de rapporter la délibération du 21 juin 2006 et de se prononcer sur un projet de contrat de location avec Monsieur CABOCO pour la période du 1^{er} Avril 2007 au 31 décembre 2007, pour un loyer mensuel de 719 €.

Monsieur le Président soumet le rapport au vote.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur REVEL, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

RAPPORTE la délibération du 1^{er} juin 2006 enregistrée en sous Préfecture de Lodève le 10 juillet 2006, par laquelle le Conseil Communautaire s'est prononcée sur le contrat administratif de location avec Monsieur Daniel DUMINIL pour le logement d'habitation n° 2 du 2^{ème} bâtiment industriel intercommunal situé sur la ZAE la Barthe à Paulhan

APPROUVE le contrat administratif de location avec Monsieur Marc CABOCO pour le logement d'habitation n° 2 du 2^{ème} bâtiment industriel intercommunal situé sur la ZAE la Barthe à Paulhan pour un montant mensuel de 719€.

AUTORISE Monsieur le Président à signer ce contrat.

Pour extrait conforme,

Le Président de la
Communauté de Communes

Bernard SOTO